



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 7 février 2019

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST

Édition spéciale du 7 février 2019

Arrêté modificatif de l'arrêté du 12 juillet 2017 de subdélégation rectorale de signature aux DASEN



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



RECTORAT
Pôle expertise et soutien

ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE DU 12 JUILLET 2017 DE SUBDELEGATION RECTORALE DE SIGNATURE AUX DASEN

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE GRAND EST
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE NANCY-METZ
CHANCELIERE DES UNIVERSITES

VU l'arrêté du 12 juillet 2017 de délégation rectorale de signature aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale ;

VU le décret du 04 août 2015 nommant monsieur Olivier WAMBECKE, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de Meuse ;

VU l'attestation de la secrétaire générale du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, en date du 14 janvier 2019, qui atteste que M. Thierry DICKELE, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Bas Rhin est chargé des fonctions de directeur académique des services de l'éducation nationale de la Meuse, à compter du 15 janvier 2019 ;

A R R E T E

Article 1 :

L'arrêté du 12 juillet 2017 de délégation rectorale de signature aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale est modifié comme suit :

- Dans les visas :

- La référence suivante est supprimée :

VU le décret du 04 août 2015 nommant monsieur Olivier WAMBECKE, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de Meuse.

- Et remplacée par la référence suivante :

VU l'attestation de la secrétaire générale du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, en date du 14 janvier 2019, qui atteste que M. Thierry DICKELE, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Bas Rhin est chargé des fonctions de directeur académique des services de l'éducation nationale de la Meuse, à compter du 15 janvier 2019.

Article 2 :

Aux articles 1 et 4 de l'arrêté susvisé, la référence à « Olivier WAMBECKE » est remplacée par la référence suivante : « M. Thierry DICKELE ».

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Nancy-Metz est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand EST.

Fait à Nancy, le **07 FEV. 2019**

Pour la rectrice et par déléation
Le secrétaire général d'académie

Florence ROBINE

François BOHN